

TROUSSE À OUTILS DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS

LIVRET

2

Évaluer la création d'un
environnement participatif
et respectueux des enfants



Save the Children a des activités dans plus de 120 pays. Nous sauvons des vies d'enfants. Nous luttons en faveur de leurs droits. Nous les aidons à réaliser leur potentiel.

Ce guide a été rédigé par Gerison Lansdown et Claire O'Kane

Remerciements

Un grand nombre d'enfants et de jeunes, d'adultes et d'organisations ont contribué de manière significative à la rédaction et à la révision de cette trousse à outils. Nous regrettons de ne pouvoir tous les citer ici mais nous sommes très reconnaissants à chacun d'entre eux d'avoir apporté une contribution majeure à cette publication.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les membres du comité directeur qui ont dirigé et guidé le processus de test interorganisations sur une période de deux ans : Kavita Ratna (Concerned for Working Children), Alana Kapell (Bureau du Représentant spécial chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants), Bill Badham (Participation Works), Sara Osterland, Sarah Stevenson, Vera Gahm, et Elspeth Bo (Plan International), Rachèle Tardi Forgacs, Bill Bell et Hannah Mehta (Save the Children), Miriam Kramer et Judith Diers (UNICEF), Phillipa Lei et Paul Stephenson (World Vision). Nous remercions également Anne Crowley, Jo Feather, Tricia Young, Clare Hanbury, Ravi Karkara, Annette Giertsen et Monica Lindvall de leur contribution.

Nous sommes également très reconnaissants des efforts considérables mis en œuvre par les personnes de référence et les organisations qui ont participé au processus d'élaboration et à un atelier de réflexion globale au Ghana : James Boyon, Gbedzonie Akonasu, Gift Bralaye Ejemi, Gabriel Semeton Hunge, Mouvement africain des enfants et jeunes travailleurs, Nigeria
Roshini Nuggehalli et Anitha Sampath, Concerned for Working Children, Inde
Nohemi Torres et Harry Shier, CESESMA Nicaragua
Lucy Morris et Brussels Mughogho, EveryChild Malawi

Edwin John, NCN, Inde
Jose Campang et Helen Maralees, Plan Guatemala
Santiago Devila, Plan Amérique latine, et des collègues et partenaires de Plan en République dominicaine, en Équateur, au Salvador, en Honduras et au Paraguay
Alice Behrendt, Plan International Sénégal
Francis Salako, Akakpo Dofoe Kafui, Ali Essoh, Kegbao
Fousseni, Plan Togo
Dev Ale, Save the Children Népal et Gurung Devraj, Tuki Népal
Clare Back, Rebecca Lawson et Zoe Davidson, Save the Children
Gregory Dery, Mary Appiah, Faustina Tietaah, Eugenia Atami, Cecilia Andersen, Philip Boadu, Doris Adjoa Arkoh Tetteh, Moses Gbekle et Phillipa Nkansah, World Vision Ghana
Manyando Chisenga, Lifuna Simushi, Ignatius Mufwidakule, World Vision Zambie
Stella Nkuramah-Ababio et Julianne Simon, World Vision

Nous tenons également à remercier l'Oak Foundation pour avoir financé l'élaboration et le test de la trousse à outils et pour sa volonté unique et sans relâche d'aider les enfants à faire véritablement entendre leur voix. Nous souhaitons également remercier l'équipe du Child Abuse Programme, et tout particulièrement Jane Warburton, Fassil Mariam et Anastasia Anthopoulos.

Merci également à Ravi Wickremasinghe, Sue Macpherson de Bharti Mepani de Save the Children de l'aide qu'ils nous ont apportée aux étapes finales de la publication.

Publié par
Save the Children
1 St John's Lane
London EC1M 4AR
Royaume-Uni
+44 (0) 20 7012 6400
savethechildren.org.uk

Première publication 2014

© The Save the Children Fund 2014

The Save the Children Fund est une association caritative enregistrée en Angleterre et au pays de Galles (213890) et en Écosse (SC039570). Société immatriculée sous le no. 178159

Cette publication est protégée par des droits d'auteur. Sa reproduction à des fins pédagogiques par quelque procédé que ce soit est autorisée et est exempte de droits d'auteur ou d'autorisation préalable. Toute revente est interdite. La reproduction dans toute autre circonstance nécessite l'autorisation préalable par écrit de l'éditeur, et pourra donner lieu au versement de droits.

Photo de couverture : Membres de la Child Brigade, une organisation des enfants des rues et des enfants travailleurs du Bangladesh. (Photo : Ken Hermann)

Composition : Grasshopper Design Company
Imprimé par Page Bros Ltd

Traduction : Patricia Sommer
Traduction révisée par : Sandra Tuminy

SOMMAIRE

Mode d'emploi de ce livret	iv
Introduction	I
1 Comment pouvez-vous évaluer la participation des enfants ?	3
2 Comment évaluer la situation dans votre pays à l'aide des indicateurs	6
1 Évaluer les dispositions légales qui protègent le droit de participation des enfants	7
2 Évaluer si des efforts sont mis en œuvre pour promouvoir une prise de conscience et un engagement vis-à-vis de la participation des enfants	11
3 Évaluer dans quelle mesure des espaces pour la participation des enfants ont été créés	14
3 Collecte des données	17
Préparation pour la collecte de données	17
Qui faire participer à la collecte de données ?	18
Vérifier vos résultats en les comparant à d'autres sources de données	19
Combien de temps ce processus prendra-t-il ?	21
Outils de collecte de données auprès des parties prenantes	21
Convenir des scores finaux pour chaque indicateur	29
4 Résumé	31
Notes de fin de document	32

MODE D'EMPLOI DE CE LIVRET

Vous trouverez dans ce livret des indicateurs et outils pratiques qui vont vous permettre d'évaluer dans quelle mesure un environnement favorable et respectueux du droit des enfants à la participation existe dans votre pays ou contexte. À la page 5, nous présentons 25 indicateurs (relatifs à la structure, au processus et aux résultats) couvrant trois catégories :

- la protection du droit à la participation
- la sensibilisation au droit à la participation
- la création d'espaces de participation

Nous avons créé un tableau pour chaque catégorie (à partir de la page 7) dont vous pourrez vous servir pour vous aider à évaluer (ou « octroyer un score ») à la situation actuelle dans votre pays en fonction d'indicateurs structurels et de processus, mais pas d'indicateurs de résultats. Vous pourrez ensuite vous servir des informations contenues dans les tableaux en tant que base de référence, ressource pour l'éducation et la sensibilisation, base de dialogue avec les gouvernements ou outil pour élaborer une stratégie de plaidoyer en faveur de la participation.

La troisième partie de ce livret (voir page 17) décrit ce que vous devez savoir sur la collecte de données afin de contrôler et d'évaluer les activités de participation. Elle mentionne entre autres qui faire participer à la collecte des données, où trouver d'autres types de données et la durée du processus. Nous avons également inclus quelques outils pour vous aider à découvrir si différents groupes de parties prenantes (par exemple les enfants et les jeunes, les enseignants, les parents ou les représentants des collectivités locales) considèrent qu'il existe un environnement respectueux pour la participation des enfants.



Fille de la région d'Amhara en Éthiopie qui participe avec 400 000 adolescents et adolescentes à un programme financé par l'UE sur la santé génésique par le biais de l'éducation par les pairs, de groupes de discussion, de clubs et d'activités de conseil.

INTRODUCTION

Malgré les progrès considérables qui ont été réalisés dans le domaine des droits de l'enfant au cours des 25 dernières années, très peu de pays ont créé des environnements adaptés aux enfants dans lesquels ces derniers sont considérés comme des acteurs de leur propre vie. En règle générale, les enfants continuent à être considérés comme des bénéficiaires passifs des soins et de la protection des adultes et les cadres législatifs se basent sur la présomption d'incompétence des enfants de moins de 18 ans. Trop souvent, les adultes prennent des décisions au nom des enfants sans tenir compte de leurs connaissances, de leur expérience ou de leurs préférences. Bien entendu, il existe d'importantes exceptions à cette règle et certains pays permettent par exemple aux enfants de voter à 16 ans, de prendre des décisions concernant leur santé en fonction de leur niveau de compétences, de faire des choix en matière d'adoption, de choisir leur propre religion ou de faire un recours juridictionnel indépendant pour certaines questions d'ordre familial. Cependant, l'existence de ces droits demeure très fragmentée et incohérente.

La participation des enfants a souvent tendance à être identifiée uniquement en termes de projets et de programmes d'ONG – par exemple, parlements des enfants, campagnes, consultations sur des questions d'ordre juridique et politique, participation à des conférences et à des clubs d'enfants. Ces initiatives sont importantes et peuvent fournir aux enfants un tremplin grâce auquel ils pourront commencer à influencer les communautés dans lesquelles ils vivent et les lois, politiques et services qui ont un impact sur leur vie. Cependant, pour un changement durable en faveur d'une reconnaissance des droits des enfants à participer activement à tous les aspects de leur vie, conformément à l'évolution de leurs capacités, les programmes et projets ne suffisent pas. Un engagement est également nécessaire pour aborder tous les autres aspects de la vie des enfants comme la famille, les tribunaux civils et pénaux, les soins de santé, l'école, les foyers pour enfants et la prison.

Les adultes doivent réaliser que le droit d'être entendu s'applique à chaque enfant en rapport avec les décisions qui affectent sa propre vie, mais aussi au domaine plus vaste de l'élaboration des politiques et de la fourniture des services. Par conséquent, les efforts mis en œuvre pour promouvoir la participation doivent inclure le vaste éventail de professionnels qui travaillent avec et pour les enfants : les enseignants, les médecins, les infirmières, la police, les juges, les travailleurs sociaux, les psychologues, le personnel des foyers pour enfants, les leaders religieux et les systèmes et institutions dans lesquels ils travaillent. Il faut s'efforcer de promouvoir un contexte juridique, politique et social dans lequel les droits de participation sont systématiquement respectés. Jusqu'à ce que ces changements soient mis en place, les initiatives de participation des enfants ne seront que des exemples limités, isolés et ponctuels de bonnes pratiques. Et pour que les gouvernements s'acquittent pleinement de leurs obligations dans le cadre de la CDE, il sera nécessaire d'exposer clairement la nature et l'étendue des changements requis.

Cependant, les organisations ne disposent pas, pour l'instant, d'indicateurs convenus leur permettant d'évaluer si les droits de participation des enfants (tels qu'ils sont présentés dans la CDE) ont été effectivement mis en œuvre et pour tous les enfants. Il est donc difficile pour les gouvernements d'adopter une approche stratégique pour

mieux s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis des enfants et tout aussi difficile pour les défenseurs des droits des enfants de contrôler les progrès réalisés. L'Observation générale sur l'Article 12, adoptée par le Comité des droits de l'enfant, fournit une interprétation précieuse et exhaustive de ce que l'on attend des gouvernements en matière de mise en œuvre des droits des enfants à la participation.¹ Ce livret s'appuie sur l'Observation générale pour fournir un ensemble d'objectifs spécifiques qui vont vous permettre de contrôler comment un gouvernement s'acquitte concrètement de ses obligations sur le terrain.²

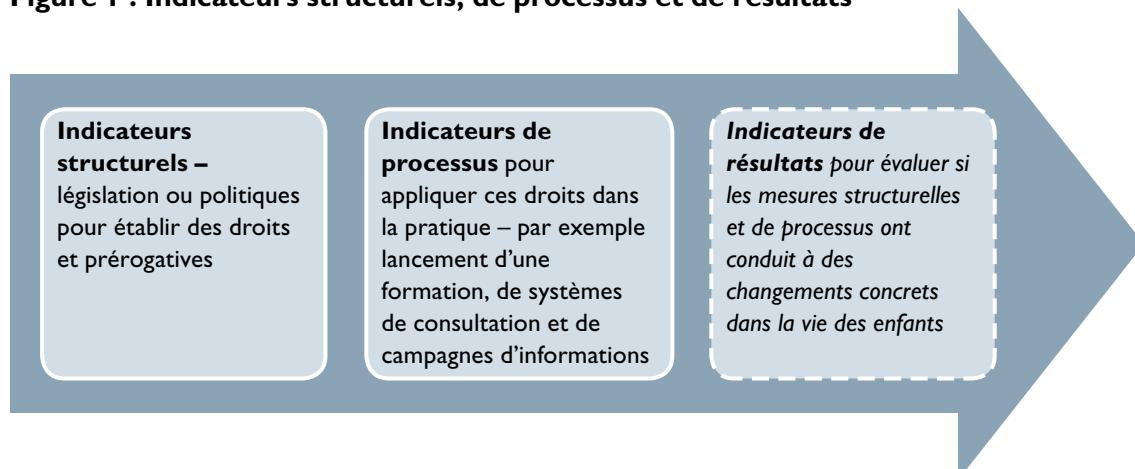
I COMMENT POUVEZ-VOUS ÉVALUER LA PARTICIPATION DES ENFANTS ?

Nous présentons à la suite 25 indicateurs qui, s'ils étaient pleinement mis en œuvre, contribueraient à modifier en profondeur le statut des enfants, les opportunités de les faire participer dans tous les contextes et leur rôle dans la société à tous les niveaux. Il y a trois types d'indicateurs possibles : les indicateurs structurels, de processus et de résultats (voir Figure 1). Le cadre que nous avons utilisé ne propose que des indicateurs **structurels** et de **processus**, qui peuvent être définis en examinant la législation, les politiques, les systèmes, les mécanismes et les services. Les évaluations de **RÉSULTATS** impliquent des études ou enquêtes qualitatives afin d'explorer les expériences concrètes des enfants. Elles permettent de savoir si la législation, les politiques et les services qui ont été instaurés pour aider les enfants à participer donnent des résultats dans la pratique. Nous n'avons pas inclus d'évaluations de résultats car cet outil est conçu pour estimer si globalement le gouvernement de votre pays ou votre contexte a mis en place les mesures nécessaires à la participation. Si vous voulez savoir si ces mesures sont efficaces, vous pourriez entreprendre une étude qualitative supplémentaire pour découvrir, par exemple :

- 1 Dans quelle mesure les enfants ont conscience de leurs droits
- 2 Dans quelle mesure les enfants ont le sentiment de participer à des activités dans leurs communautés locales
- 3 Dans quelle mesure les enfants ont le sentiment que leur opinion est prise en compte dans les décisions familiales.

Dans chaque cas, vous devez désagréger les données par âge, sexe, emplacement géographique, fréquentation scolaire et autres variables.

Figure 1 : Indicateurs structurels, de processus et de résultats



- 1 **Protection du droit à la participation** (indicateurs structurels et de processus) : ces indicateurs proposent un ensemble de mesures législatives et politiques nécessaires pour sous-tendre et fixer des normes pour le droit de chaque enfant d'être entendu. Ces indicateurs sont importants pour s'assurer que dans tout pays donné, les opportunités qu'ont les enfants d'exprimer leur point de vue et d'être pris au sérieux ne dépendent pas de la bonne volonté de quelques adultes avec lesquels ils sont en contact. Ces indicateurs fournissent la base essentielle de la participation. Cependant, ils n'indiquent pas par eux-mêmes si les enfants considèrent que leurs opinions sont réellement écoutées ou s'ils sont en mesure d'influencer les questions qui les concernent.
- 2 **Sensibilisation au droit à la participation et engagement vis-à-vis de la participation** (indicateurs de processus) : ces indicateurs décrivent les mesures à prendre pour sensibiliser les enfants à leur droit de participation et pour s'assurer que les adultes reçoivent la formation et l'aide adéquates pour leur permettre de promouvoir et de protéger le droit de participation des enfants. Il ne suffit pas d'investir dans des réformes juridiques ; il ne sert à rien d'avoir des droits si les enfants n'en ont pas connaissance et ignorent pourquoi ils sont importants et comment les exercer. De même, la situation des enfants ne changera pas si les adultes qui en sont responsables et exercent un pouvoir sur eux ne comprennent pas que les enfants ont le droit de participer ou ne respectent pas ce droit.
- 3 **Création d'espaces de participation** (indicateurs de processus) : ces indicateurs fournissent un ensemble de mesures qui permettent d'évaluer ce qui est fait pour mettre en œuvre les systèmes et structures nécessaires pour permettre aux enfants de participer, en tant qu'individus et en tant que groupe, et sur la scène publique aussi bien que dans leur vie de tous les jours.



PHOTO : RACHEL PALMER / SAVE THE CHILDREN

Protection du droit à la participation	Sensibilisation au droit à la participation et engagement vis-à-vis de la participation	Création d'espaces de participation
<p>1 Le droit de participer est inclus dans les lois et constitutions nationales</p> <p>2 Une fonction de commissaire ou de médiateur indépendant existe</p> <p>3 Des procédures judiciaires accessibles et adaptées aux enfants sont en place</p> <p>4 Des dispositions sont prévues pour permettre aux enfants d'être entendus dans toutes les procédures civiles et pénales</p> <p>5 L'évolution des capacités des enfants est respectée dans toutes les dispositions juridiques</p> <p>6 Des mécanismes de plaintes à l'encontre des services publics et des moyens de résolution sont en place</p> <p>7 Les enfants qui ont besoin d'une protection et d'une prise en charge ont le droit de participer aux décisions qui les concernent</p> <p>8 Les enfants ont droit à des structures démocratiques dans les écoles</p> <p>9 Les enfants ont le droit de mettre en place leurs propres organisations</p> <p>10 Les lois définissent les responsabilités parentales et incluent le respect du point de vue de l'enfant</p>	<p>11 L'éducation est gratuite et obligatoire</p> <p>12 Les enfants ont accès à des informations indépendantes de sources très diverses</p> <p>13 Les informations gouvernementales sont disponibles dans des formats appropriés et adaptés aux enfants</p> <p>14 L'éducation aux droits de l'homme est incluse au programme</p> <p>15 Une formation sur les droits de l'enfant est fournie aux professionnels et aux décideurs qui travaillent avec les enfants</p> <p>16 Des programmes d'éducation parentale sont disponibles</p> <p>17 Des études sont menées pour évaluer le respect de la participation des enfants</p>	<p>18 Des mécanismes sont en place pour consulter les enfants sur la législation, les politiques publiques, les services et l'allocation de ressources</p> <p>19 Des mécanismes sont en place pour permettre aux enfants de faire des commentaires sur la qualité, l'accessibilité et le caractère approprié des services publics et des politiques</p> <p>20 Les enfants sont représentés dans des organes de gouvernance aux niveaux local et national, notamment par le biais de leurs propres organisations</p> <p>21 Des organisations démocratiques dirigées par les enfants sont établies aux niveaux local et national</p> <p>22 Les enfants ont accès aux médias pour faire part de leur point de vue</p> <p>23 Les écoles sont adaptées aux enfants et encouragent la participation</p> <p>24 Les enfants ont accès à des services de soins de santé confidentiels</p> <p>25 Les enfants sont consultés dans les processus de prise de décision concernant leurs propres soins de santé, en fonction de l'évolution de leurs capacités</p>

2 COMMENT ÉVALUER LA SITUATION DANS VOTRE PAYS À L'AIDE DES INDICATEURS

Nous avons créé trois tableaux, un par domaine ou catégorie que vous allez évaluer (protection du droit à la participation, sensibilisation au droit à la participation et création d'espaces de participation). À chaque indicateur (rangée) correspondent quatre critères d'évaluation (colonnes). À chaque critère correspond un émoticône dont l'expression va de triste à souriant. Dans le premier tableau, par exemple (qui concerne les dispositions légales en faveur de la participation des enfants), l'émoticône triste signifie aucune disposition prévue tandis que l'émoticône souriant signifie qu'il existe des dispositions exhaustives et de bonne qualité.

Vous devrez décider quelle colonne correspond le mieux à la réalité dans votre pays (pour savoir comment faire, reportez-vous aux pages 17–22). Vous pourrez alors mettre cette case en évidence ou la colorier et utiliser des feuillets Post-it sur lesquels vous noterez des exemples pour illustrer la raison pour laquelle vous avez choisi cet émoticône (évaluation).

À eux trois, ces tableaux vous fourniront une représentation visuelle de la situation du respect des droits de participation des enfants dans votre pays. Si la plupart des cases mises en évidence se trouvent dans les deux premières colonnes (dans la partie gauche du tableau), cela signifie que le pays dans lequel vous travaillez n'a pas réalisé beaucoup de progrès jusqu'ici. Par contre, si les cases que vous avez sélectionnées se trouvent principalement sur la droite, c'est que le pays obtient de bons résultats en matière de protection du droit de participation des enfants.

Ces résultats peuvent être utilisés par les gouvernements et par les défenseurs des droits de l'enfant ou les organisations d'enfants elles-mêmes afin de :

- entreprendre une évaluation de référence dans votre pays pour obtenir une vue d'ensemble des dispositions en place et identifier tout point faible dans la législation, les politiques et la pratique
- identifier les priorités en matière de changement pour cibler les réformes ou les actions de plaidoyer
- évaluer les progrès au fil du temps
- soutenir le processus de notification au Comité des droits de l'enfant.

I ÉVALUER LES DISPOSITIONS LÉGALES QUI PROTÈGENT LE DROIT DE PARTICIPATION DES ENFANTS

Dispositions légales	Aucune disposition	Dispositions restreintes	Quelques dispositions	Dispositions exhaustives et de qualité
1 Le droit de participer est inscrit dans les lois ou constitutions nationales	Aucune disposition légale prévue	Quelques mentions du droit d'être entendu dans certaines lois spécifiques – par ex. droit à un traitement équitable en cas de procédures pénales	La loi sur les enfants (ou équivalent) contient une reconnaissance générique du droit des enfants à exprimer leur point de vue et être pris au sérieux	La constitution reconnaît le droit de l'enfant d'être entendu et une disposition générique est présente dans toutes les lois pertinentes notamment sur l'éducation, la santé, le bien-être de l'enfant etc.
2 Une fonction de commissaire ou de médiateur indépendant existe	Aucune fonction ou organe de cette sorte n'existe	Une telle fonction a été établie mais elle n'est pas indépendante du gouvernement	Une fonction indépendante a été établie mais ses contacts avec les enfants sont limités	Un commissaire aux droits de l'enfant indépendant est en place. Il bénéficie d'un financement adéquat et du soutien direct des enfants et travaille avec eux dans le cadre de réseaux ou de consultations
3 Des procédures judiciaires accessibles et adaptées aux enfants sont en place	Il n'y a pas de procédures judiciaires adaptées aux enfants	Des règles et modalités en faveur de procédures judiciaires adaptées aux enfants ont été élaborées mais n'ont pas encore été mises en place	Des procédures judiciaires adaptées aux enfants sont en place dans certains tribunaux, surtout en zone urbaine	Des procédures complètes adaptées aux enfants existent dans tous les tribunaux. Les enfants reçoivent des informations sur leurs droits

suite à la page suivante

I ÉVALUER LES DISPOSITIONS LÉGALES QUI PROTÈGENT LE DROIT DE PARTICIPATION DES ENFANTS suite

Dispositions légales	Aucune disposition	Dispositions restreintes	Quelques dispositions	Dispositions exhaustives et de qualité
4 Des dispositions sont prévues pour permettre aux enfants d'être entendus dans toutes les procédures civiles et pénales	 <p>Les enfants n'ont pas le droit d'être entendus lors de procédures civiles ou pénales. Toutes les décisions sont prises par les adultes sans consulter les enfants. Aucun mécanisme d'assistance juridique pour les enfants</p>	 <p>Les professionnels qui travaillent dans les tribunaux sont encouragés à écouter les enfants mais aucun droit explicite des enfants d'être entendus n'existe. Des mécanismes d'assistance judiciaire sont en cours d'élaboration</p>	 <p>La loi exige que les enfants soient entendus dans les procédures civiles et pénales et que leur opinion soit représentée au tribunal mais ce droit n'est pas souvent exercé. Des mécanismes d'aide juridique sont en place pour les enfants, surtout en zones urbaines</p>	 <p>La loi qui exige que les enfants soient entendus dans toutes les procédures civiles et pénales les concernant et que leur opinion soit représentée au tribunal est parfaitement appliquée. Dans tout le pays, les enfants ont accès à des mécanismes d'assistance juridique</p>
5 L'évolution des capacités des enfants est respectée dans toutes les dispositions juridiques	<p>Aucune disposition légale permettant aux enfants d'exprimer leur point de vue sur des questions de garde, de tutelle, de soins médicaux, de religion, etc.</p>	<p>La loi autorise les enfants à exprimer leur point de vue à partir de 15 ans</p>	<p>La loi autorise les enfants à exprimer leur point de vue à partir de 10 ans. La loi prévoit des âges auxquels les enfants peuvent donner leur consentement (en matière d'adoption ou de soins médicaux par exemple)</p>	<p>La loi autorise les enfants à exprimer leur point de vue le plus tôt possible – en fonction de leurs capacités. En plus de fixer des âges pour le consentement, la loi prévoit que les enfants plus jeunes, qui peuvent démontrer qu'ils en sont capables, peuvent également donner leur consentement. La loi est bien comprise et largement appliquée</p>

suite en face

I ÉVALUER LES DISPOSITIONS LÉGALES QUI PROTÈGENT LE DROIT DE PARTICIPATION DES ENFANTS suite

Dispositions légales	Aucune disposition	Dispositions restreintes	Quelques dispositions	Dispositions exhaustives et de qualité
6 Des mécanismes de plaintes à l'encontre des services publics et des moyens de résolution sont en place	Aucun mécanisme de retour ou de plainte n'est prévu	Dans les centres urbains, certains enfants ont accès à des procédures de plaintes. Les mécanismes de suivi ne sont pas efficaces	Les procédures de plaintes sont largement disponibles. Les mécanismes de suivi, d'orientation et de réponses fonctionnent bien dans certains domaines	Les procédures de plaintes sont exigées par la loi et sont facilement accessibles par tous les enfants. Les mécanismes de suivi, d'orientation et de réponses sont bien établis, accessibles et efficaces
7 Les enfants qui ont besoin d'une protection et d'une prise en charge ont le droit de participer aux décisions qui les concernent	Toutes ces décisions sont prises par les adultes sans consulter les enfants	Aucune loi n'exige que le point de vue des enfants soit entendu	La loi exige que les enfants soient consultés sur toutes les questions qui les concernent et que leur opinion soit dûment prise en considération, mais cela n'est pas appliqué de façon uniforme	La loi exige que les enfants soient entendus directement à toutes les étapes de la protection des enfants et des processus de prise en charge et elle est systématiquement appliquée
8 Les enfants ont droit à des structures démocratiques dans les écoles	Il n'existe pas de conseils d'élèves ou d'autres mécanismes dans les écoles, permettant aux enfants de faire entendre leur point de vue	Il y a des conseils d'élèves dans certaines écoles expérimentales. Les meilleurs élèves sont nommés par les enseignants. Les élèves débattent de questions mais n'ont pas d'influence sur les décisions	Les conseils d'élèves sont fréquents dans les écoles. Les membres des conseils d'élèves sont élus par les élèves mais le pouvoir de prise de décisions des enfants est limité	Il y a des conseils d'élèves obligatoires et des comités de gestion des écoles où les élèves ont un véritable contrôle sur les décisions importantes. Les conseils d'élèves sont entièrement représentatifs de l'ensemble des élèves

suite à la page suivante

I ÉVALUER LES DISPOSITIONS LÉGALES QUI PROTÈGENT LE DROIT DE PARTICIPATION DES ENFANTS suite

Dispositions légales	Aucune disposition	Dispositions restreintes	Quelques dispositions	Dispositions exhaustives et de qualité
9 Les enfants ont le droit de mettre en place leurs propres organisations	La loi interdit aux enfants de former leurs propres associations. Les enfants travailleurs ne sont pas autorisés à se syndiquer	La législation autorise les enfants à former leurs propres associations mais les procédures bureaucratiques sont telles que les enfants ont beaucoup de mal à enregistrer officiellement leurs associations	Les procédures de mise en place et d'enregistrement des associations dirigées par les enfants ont été simplifiées conduisant à une augmentation progressive de leur nombre	La loi autorise les enfants à former leurs propres associations et à se syndiquer. Les ministères responsables traitent les demandes d'enregistrement d'associations dirigées par les enfants en temps voulu et de façon professionnelle
10 Les lois définissent les responsabilités parentales et incluent le respect du point de vue de l'enfant	Les parents ont l'autorité absolue sur leurs enfants	Le gouvernement encourage les parents à faire participer les enfants à la prise de décision dans la famille	Le gouvernement apporte son soutien à des cours d'éducation parentale qui encouragent explicitement les parents à faire participer les enfants aux décisions familiales	La loi définit les responsabilités parentales et mentionne que les parents doivent consulter les enfants lorsqu'ils prennent des décisions qui les concernent



Des garçons et des filles de la région d'Amhara en Éthiopie participent à une discussion de groupe sur l'éducation aux questions de genre.

2 ÉVALUER SI DES EFFORTS SONT MIS EN ŒUVRE POUR PROMOUVOIR UNE PRISE DE CONSCIENCE ET UN ENGAGEMENT VIS-À-VIS DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS

	Pas d'information ni de prise de conscience	Dispositions restreintes	Prise de conscience ou fourniture d'informations moyennes	Programmes de sensibilisation approfondis et accès à l'information
Encourager la prise de conscience des enfants				
I1 L'éducation est gratuite et obligatoire	L'éducation n'est pas gratuite et n'est obligatoire qu'au niveau de l'école primaire	L'éducation primaire est obligatoire et gratuite	L'éducation primaire et secondaire sont gratuites et obligatoires mais les taux d'inscription, de fréquentation et d'achèvement sont faibles	L'éducation primaire et secondaire sont gratuites et obligatoires et les taux d'inscription, de fréquentation et d'achèvement sont élevés
I2 Les enfants ont accès à des informations indépendantes de sources très diverses	Les enfants n'ont pas accès à des informations indépendantes	L'accès des enfants à l'information se limite en grande partie aux enfants les plus aisés des zones urbaines	Les enfants ont accès à un large éventail d'informations mais il y a de grandes différences au niveau du type d'informations auquel différents groupes d'enfants ont accès	Les enfants ont accès à un large éventail d'informations de diverses sources : radio, télévision, bibliothèques, livres, journaux, internet et lignes d'assistance
I3 Les informations gouvernementales sont disponibles dans des formats appropriés et adaptés aux enfants	Les documents gouvernementaux ne sont pas publiés dans des formats adaptés aux enfants ou dans des formats auxquels les enfants malvoyants ou malentendants peuvent accéder	Quelques documents gouvernementaux sont disponibles dans des formats adaptés aux enfants mais en général, il s'agit d'un format unique pour tous les enfants	Le gouvernement publie de nombreux documents adaptés aux enfants	Des informations sont disponibles dans des formats appropriés aux enfants d'âges différents et aux enfants malvoyants ou malentendants. Les ministères sont tenus de publier les documents clés dans des formats accessibles à tous les enfants

suite à la page suivante

2 ÉVALUER SI DES EFFORTS SONT MIS EN ŒUVRE POUR PROMOUVOIR UNE PRISE DE CONSCIENCE ET UN ENGAGEMENT VIS-À-VIS DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS suite

	Pas d'information ni de prise de conscience	Dispositions restreintes	Prise de conscience ou fourniture d'informations moyennes	Programmes de sensibilisation approfondis et accès à l'information
Encourager la prise de conscience des enfants suite				
14 L'éducation aux droits de l'homme est incluse au programme	L'éducation aux droits de l'homme n'est pas incluse dans le programme scolaire	Le gouvernement est prêt à envisager d'inclure les droits de l'homme au programme scolaire sans qu'aucune mesure n'ait été prise pour l'instant	L'éducation aux droits de l'homme est incluse au programme mais n'est enseignée que dans un petit nombre d'écoles	L'éducation aux droits de l'homme, y compris les droits des enfants, est incluse au programme, les enseignants sont formés pour l'enseigner et des ressources pédagogiques appropriées sont fournies
Encourager la prise de conscience et l'engagement des adultes				
15 Une formation sur les droits de l'enfant est fournie aux professionnels et aux décideurs qui travaillent avec les enfants	Aucune formation disponible sur les droits de l'enfant	Certains groupes professionnels et décideurs ont participé à quelques ateliers sur les droits de l'enfant	Certains cours pour professionnels et décideurs commencent à introduire une formation sur les droits de l'enfant	Toutes les formations initiales et sur le lieu de travail pour les professionnels et les décideurs qui travaillent avec et pour les enfants comprennent une formation sur les droits de l'enfant et un renforcement des compétences pour évaluer les capacités. Le gouvernement fournit des instructions claires aux décideurs sur l'obligation de prévoir et d'encourager la participation des enfants dans la prise de décisions

2 ÉVALUER SI DES EFFORTS SONT MIS EN ŒUVRE POUR PROMOUVOIR UNE PRISE DE CONSCIENCE ET UN ENGAGEMENT VIS-À-VIS DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS *suite*

	Pas d'information ni de prise de conscience 	Dispositions restreintes 	Prise de conscience ou fourniture d'informations moyennes 	Programmes de sensibilisation approfondis et accès à l'information 
Encourager la prise de conscience et l'engagement des adultes <i>suite</i>				
I6 Des programmes d'éducation parentale sur les droits de l'enfant sont disponibles	Il n'y a aucun programme disponible pour éduquer les parents sur les droits de l'enfant	Certaines ONG et organisations de la société civile dispensent une éducation et une sensibilisation aux parents au sujet des droits de l'enfant	Le gouvernement fournit des ressources limitées aux organisations de la société civile pour développer les programmes d'éducation des parents	Le gouvernement a soutenu le développement et la diffusion de programmes d'éducation des parents dans toutes les régions du pays
I7 Des études sont menées pour évaluer le respect de la participation des enfants	Aucune étude n'a été réalisée sur le respect de la participation des enfants ou sur le suivi et l'évaluation des attitudes ou pratiques	Certaines institutions universitaires ont commandé une étude sur les attitudes vis-à-vis de la participation des enfants	Certains groupes professionnels entreprennent des évaluations post-formation pour évaluer les changements d'attitudes vis-à-vis de la participation des enfants	Le gouvernement commande régulièrement des études pour contrôler et évaluer l'évolution des attitudes parmi les professionnels, les décideurs et les parents vis-à-vis de la participation des enfants et s'appuie sur les données recueillies pour orienter la prise de décision

3 ÉVALUER DANS QUELLE MESURE DES ESPACES POUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS ONT ÉTÉ CRÉÉS

	Pas d'opportunités de participation 	Opportunités limitées de participation 	Opportunités moyennes de participation 	Nombreuses opportunités de participation 
Dans la sphère publique				
18 Des mécanismes sont en place pour consulter les enfants sur la législation, les politiques publiques, les services et l'allocation de ressources	Les enfants ne sont jamais consultés	Certaines consultations ont lieu avec certains enfants sur certaines politiques	Le point de vue des garçons et des filles est systématiquement obtenu au sujet de la plupart des politiques affectant les enfants	Lors de l'élaboration de toutes les législations, politiques et services affectant les enfants, le point de vue des enfants est pris en compte. Les organisations d'enfants ont leur mot à dire dans les processus de prise de décision
19 Des mécanismes sont en place pour permettre aux enfants de faire des commentaires sur la qualité, l'accessibilité et le caractère approprié des services publics et des politiques	Les enfants n'ont aucune possibilité de donner leur avis sur les services publics et les politiques	Certains services de santé, d'éducation et de protection sociale prévoient des mécanismes de plainte	Les services publics doivent mettre en place des systèmes de retour d'information sous forme de formulaires d'évaluation, enquêtes et mécanismes de plainte	Les services publics mettent en place des systèmes de retour d'information sous forme de formulaires d'évaluation, enquêtes et mécanismes de plainte. Les mécanismes d'audit et d'inspection font systématiquement participer les enfants
20 Les enfants sont représentés dans des organes de gouvernance aux niveaux local et national, notamment par le biais de leurs propres organisations	Les enfants ne sont présents à aucun niveau dans les organes de gouvernance	Quelques conseils de jeunesse et parlement d'enfants existent mais ne durent pas très longtemps	Un éventail de mécanismes efficaces a été mis en place pour la représentation des enfants aux niveaux local et national. Ils sont mis en place à travers le pays	La loi exige que les enfants soient représentés dans les organes de gouvernance locaux et nationaux. Les organisations dirigées par les enfants sont officiellement reconnues dans les processus de prise de décisions.

suite en face

3 ÉVALUER DANS QUELLE MESURE DES ESPACES POUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS ONT ÉTÉ CRÉÉS suite

	Pas d'opportunités de participation 	Opportunités limitées de participation 	Opportunités moyennes de participation 	Nombreuses opportunités de participation
Dans la sphère publique suite				
21 Des organisations démocratiques dirigées par les enfants sont établies aux niveaux local et national	Il n'existe aucune association dirigée par les enfants	Quelques types seulement d'associations dirigées par les enfants sont actives, principalement à court terme	Le nombre et la diversité des associations dirigées par les enfants est en augmentation	De nombreux types différents d'associations dirigées par les enfants sont actifs et efficaces aux niveaux local, sous-national et national
22 Les enfants ont accès aux médias pour faire part de leur point de vue	Les enfants n'ont aucune possibilité d'utiliser les médias pour faire part de leur point de vue	Il existe quelques projets en faveur de jeunes journalistes et reporters	Les enfants ont de plus en plus d'opportunités de diffuser leur point de vue. Cependant, l'accès à ces opportunités est principalement limité aux enfants les plus aisés des zones urbaines	La plupart des enfants ont facilement accès aux médias pour communiquer leur point de vue (radio, journaux, internet, médias sociaux, télévision)
Dans la vie quotidienne				
23 Les écoles sont adaptées aux enfants et encouragent la participation	Les écoles n'emploient aucune méthode d'enseignement et d'apprentissage axée sur l'enfant	Quelques écoles testent des méthodes d'enseignement axées sur l'enfant	Les méthodes d'enseignement et d'apprentissage axées sur l'enfant sont largement encouragées dans le pays	Les méthodes d'enseignement axées sur l'enfant sont obligatoires dans toutes les écoles
24 Les enfants ont accès à des services de soins de santé confidentiels	Aucun service confidentiel n'est disponible. Tous les enfants doivent obtenir le consentement de leur parent pour accéder aux soins de santé	Certains centres de santé proposent des dispensaires pour adolescents mais aucune politique claire n'existe en matière de confidentialité	Certains services sont gratuits et adaptés aux enfants et adolescents, mais les services confidentiels sont généralement uniquement disponibles en zones urbaines	Des services confidentiels gratuits, accessibles, adaptés aux enfants et aux adolescents sont disponibles dans tout le pays et largement médiatisés

suite à la page suivante

3 ÉVALUER DANS QUELLE MESURE DES ESPACES POUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS ONT ÉTÉ CRÉÉS suite

	Pas d'opportunités de participation 	Opportunités limitées de participation 	Opportunités moyennes de participation 	Nombreuses opportunités de participation 
Dans la vie quotidienne suite				
25 Les enfants sont consultés dans les processus de prise de décision concernant leurs propres soins de santé, en fonction de l'évolution de leurs capacités	Aucun enfant de moins de 18 ans n'est consulté ou ne participe aux décisions concernant les soins de santé	Certains médecins consultent les enfants plus âgés mais il n'y a aucune politique en la matière	Les médecins sont encouragés à faire participer les enfants à leur propre traitement et/ou une politique existe, mais aucune formation n'est fournie et l'exécution est variable	Une politique exigeant que le personnel fasse participer autant que possible les enfants à leur propre traitement a été élaborée. Des informations adaptées à l'âge de l'enfant sont fournies et les professionnels de la santé bénéficient d'une formation pour mettre en œuvre cette politique

3 COLLECTE DES DONNÉES

PRÉPARATION POUR LA COLLECTE DE DONNÉES

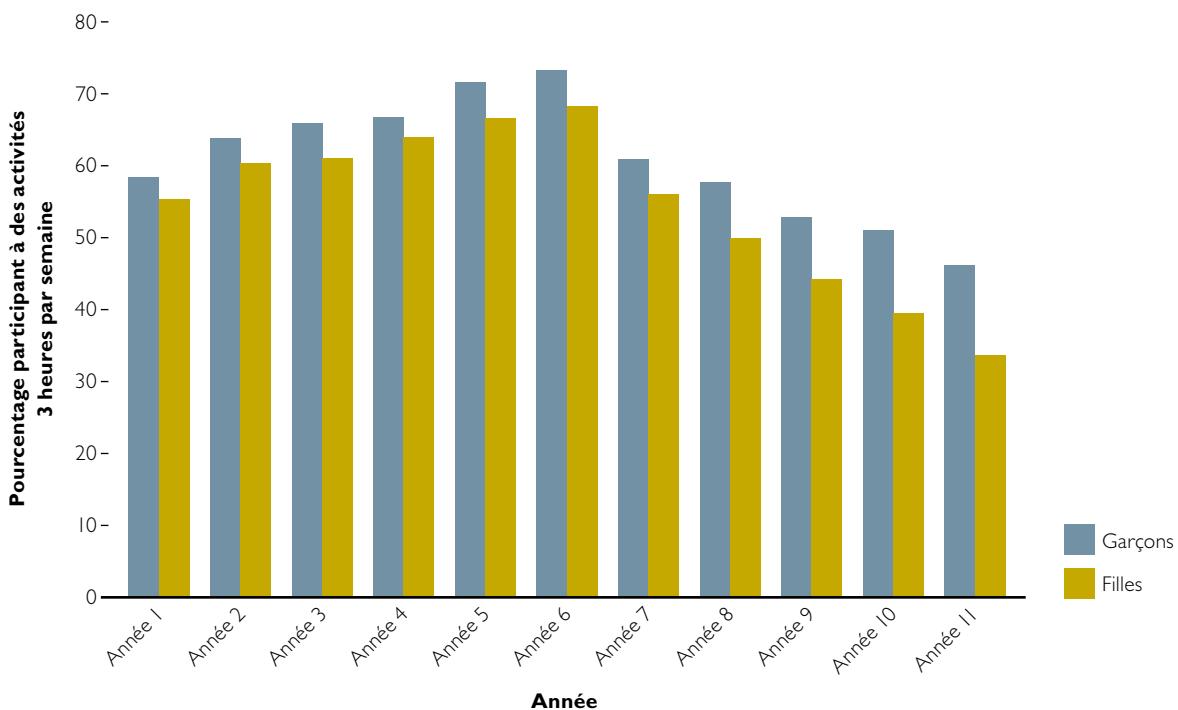
Après avoir défini les indicateurs et les critères d'évaluation que vous allez utiliser, l'étape suivante sera la collecte des données. Mais avant de commencer, vous devez considérer quelques points importants :

- Pour chaque indicateur (rangée) dans le tableau, nous avons proposé des critères d'évaluation correspondant à aucune disposition en place, des dispositions restreintes, quelques dispositions ou des dispositions complètes. Ils ne sont donnés qu'à titre indicatif. Il est possible qu'ils ne soient pas directement applicables à votre situation ou il pourra y avoir d'autres mesures de progrès plus pertinentes. Vous pouvez utiliser vos propres mesures dans chaque colonne, pour mieux refléter la nature des progrès réalisés. Vous pourrez de plus décider d'adapter les indicateurs ou d'en ajouter afin de cibler certains groupes d'enfants défavorisés ou marginalisés – par exemple, les jeunes enfants, les filles ou les enfants handicapés.³
- Vous pourriez par exemple ajouter quelques indicateurs de résultats pour évaluer les progrès dans les pays dans lesquels vous travaillez. Par exemple, s'il existe déjà un certain nombre d'organisations dirigées par les enfants, vous pourriez introduire des indicateurs de résultats pour évaluer le nombre d'enfants qui participeront à ces organisations au cours des cinq prochaines années. Ou vous pourriez décider d'évaluer le pourcentage d'écoles qui possèdent des conseils d'école actifs et réaliser une étude pour mesurer le niveau de satisfaction des enfants au sujet de leur niveau de représentation ou de leur influence sur les décisions.

Afin d'obtenir le tableau le plus complet possible, les données sur les indicateurs doivent être désagrégées (ventilées) – par exemple par sexe, groupe d'âge, handicap, ethnicité, classe sociale, cadre rural/urbain ou d'autres facteurs pertinents. Par exemple, si vous collectez des informations sur la présence de clubs d'enfants, vous souhaiterez peut-être savoir dans quelle région ils se trouvent et quels enfants y participent. Pour le savoir, vous pourriez contacter un certain nombre de clubs d'enfants et leur demander les informations suivantes : combien d'enfants les fréquentent ; combien de garçons et de filles les fréquentent ; combien ont plus de 12 ans et combien ont moins de 12 ans. Si vous ne désagrégez pas les données, il pourra être difficile de savoir si différents groupes d'enfants (comme les plus défavorisés ou marginalisés) ont des expériences différentes de l'exercice de leurs droits de participation. Par exemple, en ce qui concerne les mécanismes de plainte, il serait très utile de savoir quels groupes d'enfants y ont recours et pourquoi. Ces mécanismes sont-ils utilisés aussi bien par les filles que par les garçons, par les enfants handicapés et par des enfants d'âge différent ? Si la réponse est négative, comment peut-on expliquer cela et comment l'accès aux mécanismes de plainte peut-il être amélioré ?

Vous pouvez présenter ces informations de plusieurs façons. La Figure 2 au verso, par exemple, montre des données ventilées pour indiquer la différence de participation entre les garçons et les filles. Elle compare le pourcentage de garçons et de filles de différents groupes d'âge qui ont participé aux activités pendant trois heures par semaine.

Figure 2 : Graphique type comparant la participation des garçons et des filles à un programme



QUI FAIRE PARTICIPER À LA COLLECTE DE DONNÉES ?

C'est à votre organisation de décider la quantité de données qu'elle souhaite collecter. De préférence, le gouvernement national jouera un rôle direct, soit dans le lancement du processus soit au minimum en tant que partenaire clé. Bien entendu, plus l'échantillon de personnes est large, plus les résultats seront significatifs. Il est recommandé de faire participer des parties prenantes situées dans différentes régions du pays, afin de refléter la diversité de leur expérience et des opportunités. Par exemple, les enfants qui vivent en zones urbaines pourront avoir une expérience très différente de la participation à l'école, aux services de santé, aux systèmes démocratiques locaux, par rapport à ceux qui vivent dans des zones rurales reculées ; les enfants plus aisés dont les parents payent les soins de santé pourront avoir une expérience des professionnels de la santé très différente de celle des enfants pauvres ; et les enfants handicapés qui fréquentent des écoles spécialisées auront sans doute moins d'opportunités de mettre en place des conseils d'écoles. Vous devez tenir compte de toutes ces perspectives si vous voulez avoir un tableau complet des droits de participation des enfants.

La collecte de données doit être réalisée auprès d'un éventail de parties prenantes, dont les enfants eux-mêmes, afin de brosser un tableau complet de l'expérience sur le terrain. Prenez par exemple le droit des enfants à créer des conseils d'écoles démocratiques. Il serait important d'obtenir le point de vue du gouvernement, des collectivités locales, des enseignants et des enfants. Les gouvernements pourraient soutenir qu'une législation existe en faveur de ce droit mais l'expérience des enfants

pourra être que dans la pratique, ces organes ont peu d'intérêt ou peu d'influence au niveau de l'école, qu'ils sont en grande partie gérés par les enseignants et que le point de vue des enfants n'est pas pris en compte. Tous ces points de vue sont nécessaires pour vous aider à décider quelle colonne choisir dans les tableaux pour tout indicateur donné. Les données que vous collectez sont des **données primaires**.

Vous pouvez commencer le processus en réunissant différentes parties prenantes et en leur proposant d'étudier chaque indicateur et de réfléchir aux résultats du pays en question en rapport avec les droits de participation des enfants. Vous pourriez réunir des acteurs différents – par exemple, des enfants et des jeunes, des représentants du gouvernement, des professionnels (travaillant dans le secteur de l'éducation, des soins de santé ou de la justice pour les jeunes, par exemple), des parents et des représentants d'ONG. Ou vous pourriez organiser des rencontres séparées pour chaque groupe. Cependant ces deux méthodes présentent des avantages et des inconvénients :

- **Mélanger les parties prenantes** : en regroupant des acteurs qui ont des perspectives très différentes, vous donnerez l'occasion aux participants de dialoguer, de débattre, d'écouter les expériences des autres et vous les aiderez peut-être à mieux se comprendre et à commencer à modifier leurs points de vue. Par contre, chaque groupe n'aura peut-être pas suffisamment le temps d'explorer ses expériences et préoccupations particulières.
- **Groupes séparés** : les groupes séparés auront sans doute plus de temps pour réfléchir à leurs expériences communes et pour décider dans quelle mesure les indicateurs décrivent leur expérience de la participation. Cependant, il est probable que les différents groupes aient des opinions très différentes sur ce qui est réalisé et ce qui ne l'est pas. Les perspectives divergentes de chaque groupe devront alors être conciliées.

Bien entendu, le nombre de personnes que vous ferez participer à ces réunions dépendra du pays et des ressources qui sont à votre disposition. Si vous ne parvenez pas à collecter des données de nombreuses régions différentes du pays, vous pourriez décider d'organiser un atelier résidentiel et d'y faire participer des enfants et autres parties prenantes de divers groupes de la société, afin qu'ils recueillent ensemble les informations.

VÉRIFIER VOS RÉSULTATS EN LES COMPARANT À D'AUTRES SOURCES DE DONNÉES

Vous devriez également vérifier les opinions obtenues pendant les discussions de groupe avec différentes parties prenantes avec les informations tirées de plusieurs autres sources pertinentes. C'est ce que l'on appelle les **données secondaires**. Ces autres sources d'informations sont très importantes pour vous aider à obtenir une image précise de la participation des enfants.

Voici quelques exemples de sources de données secondaires :

- données de recherche d'institutions universitaires, d'ONG nationales et internationales, de l'UNICEF et de recherches effectuées avec et par les enfants.
- rapports et articles de presse

- politiques gouvernementales et lois
- affectations et dépenses budgétaires gouvernementales aux niveaux national, sous-national et local
- documents et plans stratégiques gouvernementaux sur des questions thématiques pertinentes (par exemple, éducation, santé, mariage précoce, travail des enfants, VIH, etc.)
- données de ministères et services pertinents (par exemple, nombre d'enfants qui ont bénéficié d'une représentation légale au tribunal, pourcentage d'écoles qui disposent de conseils d'écoles démocratiques)
- rapports gouvernementaux et complémentaires périodiques sur les droits de l'enfant, soumis au Comité des droits de l'enfant (CDE) des NU ; examens périodiques universels ou autres rapports sur les droits de l'homme
- observations finales du CDE et d'autres organes créés par traité ainsi que du Conseil des droits de l'homme.

Les données d'autres sources seront plus ou moins difficiles à obtenir. Certaines données seront faciles à obtenir. Il sera par exemple relativement facile de découvrir s'il existe une législation en place en faveur des droits de participation ou si les enfants sont autorisés à créer leurs propres organisations. Par contre, d'autres informations nécessiteront une enquête très rigoureuse – pour découvrir, par exemple, si toutes les autorités de santé fournissent des services adaptés aux enfants et aux adolescents, si les mécanismes d'audit et d'inspection font systématiquement participer les enfants ou quels groupes de professionnels bénéficient d'une formation sur les droits de l'enfant. Il est également important de réaliser que la qualité variera de manière significative. Par exemple, il est probable qu'un rapport basé sur une recherche rigoureuse par une université de renom soit de bonne qualité. Par contre, les articles de journaux pourront être subjectifs, inexacts ou ne pas mentionner leurs sources.

Une jeune enquêtrice présente un dessin d'une école où ses droits sont respectés, dans le cadre d'un projet de recherche sur les droits dirigé par les enfants, dans une école à La Dalia, au Nicaragua.



COMBIEN DE TEMPS CE PROCESSUS PRENDRA-T-IL ?

Il est difficile de dire combien de temps vous devrez passer avec les parties prenantes pour obtenir ces informations. Cela dépendra entièrement de la taille du pays, des ressources disponibles et du nombre de personnes qui pourront participer à la collecte des données. Cela dépend également de ce que vous souhaitez tirer de cette activité. Vous pourriez par exemple réunir un groupe composé de diverses parties prenantes pour une seule journée, simplement pour savoir en gros dans quelle mesure les participants considèrent que les indicateurs sont respectés. Cela pourrait être utile afin de mettre la question de la participation des enfants à l'ordre du jour et pour permettre aux parties prenantes de mieux comprendre ce qui doit changer pour respecter pleinement le droit des enfants, conformément à l'Article 12 de la CDE. Vous pourriez également réunir les enfants et les jeunes et les décideurs pour leur donner une opportunité de dialoguer. Cela pourrait être un moyen de sensibilisation efficace et être utile dans tout travail de plaidoyer que vous entreprendrez ensuite sur la participation.

D'autre part, vous pourriez vous servir de ce processus pour réaliser une analyse de référence (qui constitue le point de départ pour les droits de participation des enfants) afin de contrôler les progrès sur plusieurs années. Les résultats pourront servir de base à un rapport au Comité des droits de l'enfant. Afin de réaliser une analyse détaillée, vous pourriez entreprendre une série de consultations avec les parties prenantes dans différentes régions du pays, analyser les résultats et réunir des représentants de tous ces groupes pour explorer toute différence de point de vue, puis tenter de se mettre d'accord sur une note pour tous les indicateurs. Cela pourrait avoir lieu sur plusieurs mois.

Vous pourriez réfléchir avec les enfants et les jeunes avec lesquels vous travaillez à l'approche à adopter et à ce que vous souhaitez tirer du processus. Il vous sera alors possible de planifier la méthodologie pour vous permettre d'atteindre ce résultat. Vous pourriez chercher à obtenir un financement spécifique pour réaliser une analyse et un rapport vraiment complets.

OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

Votre premier travail consistera à rassembler vos parties prenantes et à lancer le processus en présentant les indicateurs et les tableaux et en étudiant les questions qu'ils soulèvent. Vous devrez expliquer aux participants pourquoi vous réalisez cet exercice, le résultat que vous souhaitez atteindre et les outils que vous allez utiliser pour collecter les données. Vous avez un éventail d'outils à votre disposition, notamment les discussions de groupe, les entretiens et les enquêtes. Le **Livret 5** vous explique comment utiliser les différents outils disponibles.

La section suivante présente d'autres outils participatifs que vous pouvez utiliser avec les enfants et d'autres parties prenantes pour collecter les données nécessaires. Vous pouvez les utiliser parallèlement ou en supplément des groupes de discussion, des entretiens et des questionnaires. Ces outils offrent une méthode de collecte de données plus interactive et mieux adaptée aux enfants et permettront d'obtenir des données plus approfondies et plus riches.

I SPACIOGRAMME – COMMENT PUIS-JE PARTICIPER ?⁴

Cette activité est souvent utilisée lorsqu'un groupe commence à travailler sur la « participation ». C'est une excellente façon de présenter le sujet. En effet :

- elle aide les participants à prendre conscience et à parler de leur niveau de participation dans différents aspects de leur vie
- elle encourage une réflexion sur les différents types et niveaux de participation et les domaines dans lesquels les enfants pourront plus ou moins participer (famille, école, communauté, institutions, municipalité, etc.), et approfondit donc notre compréhension du concept de « participation »
- elle peut également permettre aux enfants d'identifier ce qui les empêche de participer
- elle donne un bref aperçu des acteurs qui participent et des activités auxquelles ils participent dès le début d'un projet ou d'un processus.

Cet outil est particulièrement utile pour définir l'efficacité d'une loi ou d'une politique spécifique dans la pratique et comment elle affecte la vie des enfants. Par exemple, il est possible que la loi autorise les enfants à créer leurs propres organisations, mais qu'ils ne bénéficient pas du soutien adéquat pour les mettre en place.

NB : Le spaciogramme fonctionne tout aussi bien avec les enfants plus âgés, les adolescents et les adultes ; il vous suffira de changer l'énoncé sur les cartes pour l'adapter à chaque groupe d'âge. Vous pouvez également adapter les questions au contexte particulier dans lequel vous travaillez.

Durée nécessaire

40–60 minutes (selon le temps que vous souhaitez consacrer à la discussion).

Ressources nécessaires

Deux grands écriteaux : sur le premier, il est inscrit « Je ne participe pas » et sur l'autre « Je participe pleinement » ; des cartes avec des énoncés (voir ci-dessous) ; des tableaux de conférence, des marqueurs, du ruban de masquage pour la discussion de suivi.

Activité

- Collez les deux écriteaux « Je ne participe pas » et « Je participe pleinement » sur deux murs opposés de la salle et placez tous les participants au milieu entre les deux.
- Expliquez comment le spaciogramme fonctionne : c'est à la fois un espace et un diagramme – autrement dit, c'est un diagramme créé dans l'espace. Au fur et à mesure que chaque carte est lue, chaque personne doit réfléchir à son niveau de participation personnel à cet aspect particulier de la vie. Si elle ne participe pas du tout, elle devra aller se placer à côté de l'écriteau « Je ne participe pas ». Si elle est très active et participe en permanence dans ce domaine, elle devra aller se placer

à côté de l'écriveau « Je participe pleinement ». Nous devons imaginer une ligne entre ces deux extrêmes avec l'absence totale de participation à une extrémité et un niveau de participation croissant tout au long de la ligne, jusqu'au niveau de participation le plus actif à l'autre extrémité (si les participants font cet exercice pour la première fois, nous vous conseillons de lire la première carte puis de passer en revue toutes les options possibles ; par exemple, « Si vous ne faites jamais cela, vous devrez vous placer ici à côté du mur. Si vous participez de temps à autre, vous pourriez vous mettre ici, un peu plus loin du mur. Si vous participez parfois et d'autres non, vous pourriez vous mettre quelque part au milieu, » etc.)

- Pour l'aspect de la participation mentionné sur la première carte, tous les participants décident où ils se situent et vont se placer à l'endroit voulu entre « Je ne participe pas » et « Je participe pleinement ». (Nota : Si les enfants n'ont jamais pratiqué le spaciogramme, il est possible qu'ils se contentent d'imiter leurs voisins. Le facilitateur devra encourager tous les participants à réfléchir par eux-mêmes et non pas à copier les autres.)
- Le facilitateur demande alors au groupe d'observer comment les participants sont répartis.
- Le facilitateur demande à une ou deux personnes de dire pourquoi elles ont choisi de se placer à cet endroit (vous pourriez choisir une personne qui participe très peu et une autre qui pense qu'elle participe très activement). Encouragez les autres à écouter leurs commentaires et à faire des remarques s'ils le souhaitent.
- Lisez la carte suivante et recommencez le processus. (NB : Le facilitateur n'est pas obligé de lire toutes les cartes. Vous pouvez les placer en pile, face cachée sur une chaise ou une table au centre de la pièce et inviter un volontaire à lire chaque carte.)
- Le facilitateur doit faire avancer les choses et faire en sorte que le plus grand nombre de cartes possible soit lu.
- À la fin, faites asseoir tous les participants pour une discussion générale. Vous pourriez envisager les questions suivantes :
 - Globalement, qu'avons-nous appris au sujet de notre participation dans la société ?
 - Participons-nous davantage dans certains domaines que dans d'autres ? De quels domaines s'agit-il et pourquoi ?
 - Avons-nous remarqué des différences entre la participation des filles et celle des garçons ?
 - Comment cela nous aide-t-il à comprendre ce que signifie la « participation » ?

Note finale : Si vous utilisez cette activité pour obtenir un aperçu de la situation actuelle de la participation d'un groupe particulier, vous devez reproduire chaque diagramme spatial en diagramme papier. Pour ce faire, un co-facilitateur trace un diagramme au fur et à mesure que chaque carte est lue et représente les participants par des points ; vous devez être certain que le diagramme est correctement étiqueté.

Carte pour l'activité « Comment est-ce que je participe ? »

Photocopiez et découpez.



Décisions concernant mes soins de santé	Événements culturels dans ma région
Prise de décisions dans mon école ou mon collège	Participation à un groupe confessionnel ou religieux
Dans un comité ou groupe de travail d'adultes	Activités de protection de l'environnement
Organisation communautaire locale dans mon village ou mon quartier	En tant que membre d'un parti politique
Prise de décisions à la maison	Prise de décisions au niveau du district ou de la municipalité
Dans la presse ou les médias	Dans une organisation dirigée par des enfants et des jeunes
Dans des conseils ou parlement d'enfants locaux	Dans la prise de décisions au sein d'une ONG (organisation non gouvernementale)
	Dans une campagne locale ou nationale ou dans un groupe d'action local ou national



Un atelier à Medellín, en Colombie – l'une des communautés les plus pauvres et les plus violentes du pays – dans le cadre d'un projet sur la démocratie, les droits de l'homme et la coexistence pacifique.

2 DISCUSSION AVEC LES PARTIES PRENANTES

Cette activité est conçue pour vous aider à avoir une idée claire de la façon dont vous allez remplir les trois tableaux. À l'aide de gommettes de couleur différente pour chaque type de partie prenante, vous pouvez aider chaque groupe à se faire une image de la façon dont il évalue les progrès en rapport avec chaque indicateur. Si vous regroupez plusieurs types de parties prenantes comme des enfants et des jeunes, des responsables gouvernementaux et des parents, vous pouvez choisir une couleur différente pour chaque groupe. Si vous prévoyez des discussions séparées pour chaque groupe, envisagez de diviser chaque groupe en plus petits groupes. Par exemple, si vous organisez une réunion uniquement avec des enfants, vous pourriez les diviser par sexe ou par groupe d'âge et donner à chaque groupe une couleur différente pour évaluer les indicateurs. Si vous avez un groupe de professionnels, vous pourriez les diviser par professions : enseignants, travailleurs de la santé, police etc. Les résultats des différents groupes peuvent alors être comparés et toute différence d'opinion identifiée et étudiée.

Durée nécessaire

Voir ci-dessus – cela dépend de ce que vous cherchez à réaliser mais il pourra être nécessaire de prévoir plus d'une journée.

Ressources nécessaires

- Trois exemplaires de chacun des trois tableaux au mur (prévoyez de la place pour ajouter de nouveaux indicateurs).
- Nombreuses gommettes ou stylos de couleurs différentes (selon le nombre de groupes que vous aurez formés pour la discussion).
- Suffisamment de place pour permettre aux participants de se déplacer et de consulter les tableaux.

Activité

- 1 Présentez l'idée de schématiser l'environnement de participation des enfants et expliquez pourquoi cet exercice est important et à quoi il servira. Insistez bien sur le fait qu'il ne s'agit pas d'évaluer un projet ou programme individuel mais de brosser un tableau plus général de la façon dont les enfants participent à la société dans son ensemble. Prévoyez du temps pour permettre aux participants de poser des questions et de réfléchir à la participation dans leur secteur ou dans leur pays.
- 2 Répartissez des versions agrandies des trois tableaux sur des tableaux de conférence dans toute la salle, afin que tout le monde puisse les voir. Les participants remarqueront que dans chacun des trois tableaux, des indicateurs généraux ont été définis. Pour chacun de ces indicateurs, les enfants et les parties prenantes adultes pourront décider s'il n'y avait « aucune disposition », « des dispositions restreintes », « quelques dispositions » ou « des dispositions exhaustives et de qualité ». Si vous travaillez avec des enfants, vous pourriez adapter ces tableaux afin qu'ils soient plus faciles à comprendre.

Par exemple :

	Aucune disposition 	Dispositions restreintes 	Quelques dispositions 	Dispositions exhaustives et de qualité 
7 Les parents sont à l'écoute de leurs enfants	Ils ne m'écoutent pas	Ils n'écoutent que les garçons plus âgés	Ils me demandent parfois mon avis	Ils m'écoutent toujours et s'intéressent à ce que je pense
8 Les écoles sont adaptées aux enfants et encouragent la participation	Les enseignants se contentent de nous parler. Nous devons écouter et prendre des notes	Certains d'entre nous ont des enseignants gentils qui les écoutent	Les choses ont l'air de s'améliorer. Il se passe plus de choses amusantes à l'école	J'aime bien l'école. Nous faisons beaucoup d'activités et nous jouons. Nous pouvons poser des questions et travailler sur des projets

- 3 Les enfants, les jeunes et d'autres parties prenantes adultes doivent alors pouvoir se déplacer dans la pièce pour lire les tableaux. Ils devraient avoir la possibilité de demander des éclaircissements au cas où ils ne comprendraient pas certains indicateurs.
- 4 Le facilitateur peut alors demander au groupe d'examiner chaque tableau pour s'assurer que tout le monde comprend tous les indicateurs de la même façon. Le groupe doit avoir la possibilité de modifier ou d'ajouter des indicateurs pour mieux adapter le tableau à son pays ou à sa situation.

- 5 Chaque participant reçoit des gommettes et il doit placer une gommette dans l'une des quatre colonnes qui vont de l'émoticon triste à l'émoticon souriant, pour indiquer ce qu'il pense de la situation actuelle de chaque indicateur. Ces gommettes doivent être de couleur différente et chaque groupe de parties prenantes reçoit une couleur différente. Par exemple :

Partie prenante	Gommette de couleur
Filles	● jaune
Garçons	● rouge
Mères	● bleu
Pères	● jaune
Leaders communautaires ou religieux	● vert
Personnel d'ONG	● bleu clair
Responsables locaux	● violet
Responsables nationaux	● orange
Personnel international ONG/NU	● noir

Chaque participant doit être invité à réfléchir attentivement à la situation actuelle de chaque indicateur. S'ils le souhaitent, ils peuvent se consulter en petits groupes avant de décider où placer leur gommette. Vous pourriez encourager les participants à se réunir pour avoir une discussion, soit en les regroupant par groupe de partie prenantes, soit en créant des groupes constitués de parties prenantes différentes.

- 6 Lorsqu'ils sont prêts, ils placent leur gommette en fonction de l'émoticon qu'ils ont choisi pour chaque indicateur. Ils devraient avoir suffisamment de gommettes pour placer une gommette sur chaque rangée du tableau. Vous pourriez également envisager de remettre aux participants des feuillets Post-it sur lesquels ils pourront noter les raisons pour lesquelles ils ont choisi cette colonne ou tout autre commentaire qu'ils souhaitent faire. Pendant le processus, placez un facilitateur à proximité des trois tableaux pour répondre à toutes les questions des participants ou donner des explications sur les indicateurs. Le facilitateur peut également prendre en note les discussions qui ont lieu pendant que les participants décident où placer leurs gommettes.
- 7 Lorsque tout le monde aura placé ses gommettes, ce sera sans doute l'heure de faire une pause pour prendre un rafraîchissement.
- 8 En séance plénière, invitez les participants à examiner les scores et à noter toute similarité entre les scores attribués par les différentes parties prenantes. Il est presque certain que les scores reflèteront des opinions différentes pour chaque indicateur. Incitez les participants à examiner les questions suivantes :
- Que révèlent les résultats en général ? Dans quelle mesure l'environnement local ou national facilite-t-il la participation des enfants ?
 - Quels sont les points faibles ? Quels sont les points forts ?

- Dans les domaines où des dispositions existent, bénéficient-elles à tous les enfants ? Ou seulement à certains ? Si la réponse est « seulement à certains », quels sont les enfants qui en bénéficient et ceux qui n'en bénéficient pas ?
- Y a-t-il d'importantes différences d'opinion ? Si oui, pour quels indicateurs ? Étudiez les raisons.
- Y a-t-il des domaines dans lesquels les évaluations des enfants et des adultes sont très différentes ? Si oui, pour quelles raisons ? Ou y a-t-il des différences entre d'autres groupes de parties prenantes ?

Cette activité pourra prendre une journée complète. Vous devrez donc prévoir des pauses pour les rafraîchissements. Il est possible que les participants ne parviennent pas à évaluer certains indicateurs. Par exemple, ils pourront ne pas disposer des informations nécessaires pour évaluer si les organisations d'enfants sont véritablement contrôlées par les enfants eux-mêmes ou ils ne sauront peut-être pas si les enfants de tous les âges sont généralement consultés sur la législation et les politiques. Vous devriez noter les lacunes dans leurs connaissances dans les tableaux. S'il s'agit d'informations auxquelles il est facile d'accéder, par exemple, découvrir si une loi ou politique existe, vous pourrez compléter ces données vous-même à la fin de la réunion. Si les informations ne sont pas disponibles, notez-le dans le tableau.

Vous pourriez également envisager de faciliter des discussions en petits groupes, appelées « buzz group » au fur et à mesure que la journée progresse. Un « buzz group » est un petit groupe de discussion intense auquel participent jusqu'à trois personnes. Le groupe complet peut être divisé en « buzz groups » pour répondre à une question particulière ou à un problème soulevé au cours de l'activité. Si vous le préférez, les tableaux peuvent être remplis en plusieurs fois, par exemple, une fois par semaine pendant les réunions régulières des enfants. Cependant, à un certain moment, il est utile de réunir des parties prenantes différentes pour examiner et étudier toute évaluation différente. Afin de montrer si les groupes d'enfants les plus marginalisés ont les mêmes opportunités d'exercer leurs droits, certains indicateurs devront être désagrégés en fonction du genre, de l'âge, de l'ethnicité, de la classe sociale, du cadre rural/urbain ou d'autres facteurs pertinents.



PHOTO : CESESMA

Une équipe de jeunes enquêteurs à La Dalia, Nicaragua, se met en condition avec un jeu avant de se mettre au travail.

CONVENIR DES SCORES FINAUX POUR CHAQUE INDICATEUR

Il est très probable que chaque groupe de partie prenante ait une opinion très différente au sujet de chaque indicateur des tableaux. Vous devrez alors effectuer un autre exercice pour aider les groupes à parvenir à un consensus pour établir le score de chaque indicateur. Le prochain exercice va vous y aider.

DISCUSSIONS SUR LA LIGNE DE VALEUR

Les discussions sur la ligne de valeur sont utiles lorsqu'il y a des différences d'opinion. La ligne de valeur fournit un mécanisme qui permet aux participants de se tenir debout (ou de s'asseoir) sur une ligne pour montrer et expliquer leur position et leur classement d'un indicateur donné. Le facilitateur peut encourager la discussion et aider différentes parties prenantes à écouter les points de vue des autres personnes. Après avoir écouté le point de vue des autres participants, il est possible qu'ils se mettent d'accord sur un score qu'ils considèrent comme justifié.

Durée nécessaire

Une journée maximum (en fonction du nombre de domaines à explorer).

Ressources nécessaires

- Suffisamment de place pour permettre aux participants de former une ligne.
- Un ruban de couleur ou du papier du tableau de conférence pour faire une ligne qui traverse la pièce.

Activité

- 1 Expliquez aux différentes parties prenantes qu'étant donné que certains indicateurs ont donné lieu à des points de vue et des scores différents, vous allez utiliser des « discussions sur la ligne de valeur » pour les aider à explorer ces différences. Avant de commencer la discussion, il est important que les participants se mettent d'accord sur des règles de base pour respecter les opinions d'autrui. Tout le monde doit accepter d'écouter le point de vue et l'opinion des autres en gardant l'esprit ouvert. Vous devez insister sur le fait qu'en écoutant le point de vue des autres, ils pourront éventuellement accepter de négocier et de convenir d'un score pour tout indicateur donné.
- 2 Regardez les gommettes sur les tableaux et identifiez les indicateurs pour lesquels les scores sont les plus variés. Identifiez un maximum de dix indicateurs qui pourraient faire l'objet de discussions sur la ligne de valeur.
- 3 Créez une ligne à travers la pièce sur laquelle une extrémité représente « aucune disposition » (tableau 1) ou « pas de prise de conscience » (tableau 2) ou « pas de participation » (tableau 3) et l'autre extrémité représente « des dispositions exhaustives et de qualité », etc. C'est la ligne de valeur.

Aucune disposition	Dispositions restreintes	Quelques dispositions	Dispositions exhaustives et de qualité

- 4 Expliquez aux participants qu'ils sont censés se placer sur un point de la ligne valeur qui représente le mieux leur point de vue sur la façon dont un indicateur est mis en œuvre. Puis faites la même chose pour chaque indicateur et demandez à chaque participant de décider où il veut se situer, debout ou assis sur la ligne.
- 5 Lorsque tous les participants ont décidé où ils souhaitent se placer, encouragez-les à expliquer comment ils sont parvenus à cette décision. Encouragez les différentes parties prenantes à s'écouter mutuellement. Puis voyez si quelqu'un a été persuadé par les arguments des autres et souhaite changer de position.
- 6 Reconstituez le groupe plénier. Passez en revue tous les résultats significatifs concernant les différences d'opinion. Par exemple, y a-t-il des domaines dans lesquels les enfants et les adultes ont des opinions très différentes ? Ou entre d'autres groupes de parties prenantes ? Quelles étaient les raisons de ces différences majeures d'opinion ?
- 7 À partir de cette discussion, voyez si le groupe peut se mettre d'accord sur un score qu'il considère comme justifié, après avoir pris en compte les différents points de vue et d'autres sources de données sur lesquelles il s'est appuyé.
- 8 Répétez le processus avec tout autre indicateur qui a suscité d'importantes différences d'opinion.
- 9 Lorsque vous aurez atteint un vaste consensus sur les résultats, vous aurez une image détaillée de la participation des enfants dans votre pays. Vous pouvez alors discuter comment vous allez utiliser cette information. Vous pouvez étudier avec les enfants et les jeunes ce qu'ils souhaitent faire ensuite. Par exemple, ils souhaiteront peut-être préparer un rapport pour le gouvernement ou faire une présentation devant le Comité des droits de l'enfant. Ils pourront utiliser ces informations pour établir des priorités dans leurs actions de plaidoyer et leur travail de campagne. Quels sont les résultats les plus importants ? Dans quels domaines les participants pensent-il qu'un changement serait possible ? Quelles parties prenantes ou quels partenaires pourraient être intéressés par le fait de travailler avec eux sur ces questions ?

RÉSUMÉ

Le processus qui consiste à faire remplir ces tableaux par un large éventail de parties prenantes est extrêmement utile. Tout d'abord il montrera à tous les participants les très nombreuses et profondes ramifications de la CDE pour le rôle et le statut des enfants dans la société. Deuxièmement, il servira à remettre en question les idées reçues sur ce que les enfants ressentent et les changements qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre. Il permettra aux parties prenantes adultes de mieux comprendre les expériences et les perceptions réelles des enfants et des jeunes et dans quelle mesure ils participent déjà aux décisions sur les questions qui les concernent et jusqu'où ils souhaiteraient participer. Cela ouvrira la voie à l'identification des changements à apporter. Troisièmement, il mettra en exergue les différences de perspectives entre les adultes et les enfants sur la question du respect actuel du droit de l'enfant d'être entendu. Par exemple, les responsables gouvernementaux pourront considérer qu'ils ont fait d'importants progrès en lançant un programme sur les droits de l'homme dans toutes les écoles. Cependant, les enfants pourront raconter qu'en fait ce programme n'est pas mis en œuvre dans les écoles et qu'ils n'ont aucune idée de leurs droits, ni même que les enseignants sont censés leur enseigner ce programme. Ces discussions aideront les gouvernements à mieux comprendre l'efficacité et les résultats de leurs politiques.

Enfin, les tableaux permettront de contrôler visuellement la façon dont les droits des enfants à la participation sont respectés et mis en œuvre dans le pays où vous travaillez. Les résultats peuvent être utilisés pour réaliser un suivi des progrès à long terme, en tant que ressource pour l'éducation et la sensibilisation, en tant que base de dialogue avec les gouvernements ou en tant qu'outil pour élaborer une stratégie de plaidoyer.



Une aire de jeux protégée mise en place suite aux inondations au Pakistan.

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

¹ Observation générale no. 12 du CDE, le droit de l'enfant d'être entendu CRC/C/GC/12, juillet 2009

² Les observations générales sont des documents produits par le Comité pour aider les gouvernements à comprendre un article particulier de la Convention, ou une question particulière. Par exemple, en plus de l'Article 12, il y a plusieurs Observations générales y compris une sur l'Article 19, le droit d'être protégé contre toute forme de violence, une sur les enfants handicapés et une sur la santé des adolescents. Vous pouvez lire toutes les Observations générales sur : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/comments.htm>

³ Voir, par exemple Take Us Seriously (Prenez-nous au sérieux), UNICEF, https://www.dropbox.com/s/sov6fxomlxwp9lk/Guidelines_Brochure_for_formatting_rev.pdf

⁴ Cet outil a été élaboré et diffusé par Harry Shier, de CESESMA, une ONG nicaraguayenne

TROUSSE À OUTILS DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS

LIVRET

2

Évaluer la création d'un environnement participatif et respectueux des enfants

Cette trousse à outils examine comment contrôler et évaluer la participation des enfants aux programmes, aux communautés et à la société au sens large. Elle est destinée aux professionnels et aux enfants qui travaillent dans les programmes participatifs ainsi qu'aux gouvernements, aux ONG, à la société civile et aux organisations d'enfants qui cherchent à évaluer et à renforcer la participation des enfants dans la société.

Cette trousse à outils regroupe six livrets :

Livret 1 : Introduction : donne un aperçu de la participation des enfants, comment la trousse à outils a vu le jour et un petit guide du suivi et de l'évaluation.

Livret 2 : Évaluer la création d'un environnement participatif et respectueux des enfants : propose un cadre et des outils pratiques pour évaluer la participation des enfants à leur communauté et à la société.

Livret 3 : Comment évaluer l'étendue, la qualité et les résultats de la participation des enfants : propose un cadre conceptuel pour la participation des enfants et présente un certain nombre de critères et de tableaux pour évaluer la participation des enfants.

Livret 4 : Guide en 10 étapes pour réaliser le suivi et l'évaluation de la participation des enfants : étudie comment faire participer les enfants, les jeunes et les adultes au processus. Il comprend des recommandations sur l'identification d'objectifs et d'indicateurs de progrès, la collecte systématique des données, la documentation des activités et l'analyse des résultats.

Livret 5 : Outils de suivi et d'évaluation de la participation des enfants : propose un éventail d'outils qui peuvent être utilisés avec les enfants et les jeunes, ainsi que d'autres parties prenantes.

Livret 6 : Expériences, conseils et recommandations des enfants et des jeunes : produit par des jeunes qui ont testé la trousse à outils. Le livret se compose de deux guides : un pour les adultes et l'autre pour les enfants et les jeunes.

PHOTO DE COUVERTURE: KEN HERMANN/SAVE THE CHILDREN

